

**délibération :  
D2025-2-4**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

L' an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited, ZAE de Montplaisir 79220 Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président

Date de convocation du : 18 Février 2025

**Objet : Sollicitation  
d'une subvention GMR  
auprès de la MSA pour  
les travaux de l'Ombrelle  
à Saint-Pardoux Soutiers**

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

**Pouvoirs :**

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe  
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent  
Monsieur DELIGNE Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie  
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie

**Absent(s) :** Monsieur DESBORDES Gwénaél, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSALUT Annie, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s) :** Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DELIGNE Thierry, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur PETORIN Patrick

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

*VU les statuts de la Communauté de communes en vigueur ;*

*VU la délibération du Conseil communautaire en date du 19 octobre 2021 approuvant le projet de transformation du multi-accueil l'Ombrelle à Saint-Pardoux Soutiers ;*

*VU la convention « Grandir en milieu rural » signée avec la Mutualité sociale agricole le 10 janvier 2022 ;*

*CONSIDERANT qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la MSA pour co-financer les travaux d'extension du multi-accueil l'Ombrelle à Saint-Pardoux Soutiers ;*

*CONSIDERANT que le plan prévisionnel de financement des travaux de réhabilitation et d'extension dudit multi-accueil s'établit comme suit :*

| DEPENSES                                | HT                  | RECETTES previsionnelles | MONTANT             |
|---|---------------------|--------------------------|---------------------|
| DEMOLITION FONCIER ET DESAMIANTAGE      | 23 492,54           | DETR                     | 300 000,00          |
| AMO                                     | 36 400,00           | CAF FDS PAEI EAJE        | 241 000,00          |
| CONTRÔLE TECHNIQUE + SPS                | 11 645,00           | CAF FDS ALSH             | 300 000,00          |
| ETUDE DE SOL                            | 4 790,00            | MSA GMR                  | 35 000,00           |
| HONORAIRES MOE                          | 140 208,96          | CAF Mobilier             | 30 000,00           |
| TRAVAUX EXTENSION MULTIACCUEIL          | 1 049 250,00        | SIEDS sequoia            | 14 765,00           |
| TRAVAUX REHABILITATION EXISTANT         | 96 730,00           | SIEDS                    | 116 468,00          |
| TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE EXISTANT | 207 020,00          | emprunt MSA 0%           | 150 000,00          |
| ANNONCE LEGALE                          | 2 000,00            | AUTOFINANCEMENT /emprunt | 384 303,50          |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                   | <b>1 571 536,50</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>    | <b>1 571 536,50</b> |

Le Président expose :

Mesdames et messieurs,

La contractualisation « Grandir en milieu rural » signée avec la Mutualité sociale agricole en janvier 2022 a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance-jeunesse.

Concernant la réhabilitation et l'extension de l'Ombrelle à Saint-Pardoux Soutiers, ce dispositif est mobilisé afin de renforcer l'offre de garde des jeunes enfants sur le territoire.

Au regard du Plan prévisionnel de financement de ce projet, il est proposé de solliciter une subvention de 35000 euros auprès de la Mutualité sociale agricole au titre de cette contractualisation « Grandir en milieu rural ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE**

- **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention d'investissement auprès de la Mutualité sociale agricole pour un montant de 35 000 euros au titre du dispositif « Grandir en milieu rural » 2021-2025 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent à ce dossier.

**Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 1**

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification

Emis le 25/02/2025  
Publié le 05/03/2025  
Transmis en sous-préfecture le 05/03/2025

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU


